

**INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE DE VERSEMENT DU DROIT DE TIMBRE DEMATERIALISE
PAR VOIE TELEMATIQUE**

À partir du **1^{er} avril 2019**, la Plateforme régionale des paiements télématiques proposera une fonction « **Droit de timbre seulement pour requêtes** ». Cette fonction permettra à quiconque présente une requête à la Région de procéder au versement du droit de timbre, en accédant via la plateforme au lien <https://riscossione.regione.vda.it>.

L'utilisateur qui présente une requête via PEC, ou sous format papier aux guichets de l'administration pourra ainsi s'acquitter du versement du droit de timbre grâce à la fonction « Droit de timbre seulement pour requêtes » disponible à partir du Portail des paiements. **Après avoir effectué son versement, l'intéressé devra joindre à sa requête le reçu (RT)** que le système lui aura expédié à l'adresse courriel qu'il aura indiquée au moment du paiement. Si vous choisissez de présenter une requête par voie totalement télématique, vous ne serez donc plus obligé de vous rendre quand même au bureau régional voulu pour y déposer le timbre fiscal à apposer sur la requête précédemment transmise.

Pour procéder au versement du droit de timbre dématérialisé, vous devez :

- accéder au site internet/mobile de la Région autonome Vallée d'Aoste <http://www.regione.vda.it> et dans la colonne de droite (au-dessus des services « URP » et « Carte sanitaire »), cliquer sur l'icône

de la Plateforme régionale des paiements



ou cliquer directement sur le lien <https://riscossione.regione.vda.it>.

Après quoi :

1. Ouvrir la section « *Pagamenti online* » et sélectionner l'organisme bénéficiaire de votre paiement, la Région autonome Vallée d'Aoste, puis sélectionner la fonction « **Imposta di Bollo solo su Istanze** » (« **Droit de timbre seulement pour requêtes** ») ;
2. Insérer le motif du paiement (suivre les indications fournies par la structure régionale – Par exemple : « Demande de validation de la carte... » ou « Loi n° 00/0000... ») ;
3. Insérer les données requises par le système (***nom/prénom/code fiscal***) ;
Le montant du paiement est prédéfini : 16 euros ;
4. Effectuer le paiement en suivant les indications fournies : différentes modalités de paiement sont proposées (cartes de paiement, débit de paiement sur compte (MyBank), porte-monnaie électronique, etc.).